



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2016-06

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le 5 juillet 2016, à compter de 19h30, en la salle du conseil située au 245, chemin Picard à Shefford, il sera statué sur la demande de dérogation mineure relative à une propriété située au 48, rue Maher (lot 3 317 378), en zone R-3.

Cette demande consiste à régulariser l'implantation d'une piscine qui n'est pas conforme au niveau de la distance minimale requise lorsque celle-ci peut être située en cour avant secondaire.

En effet, la piscine empiète de 0.87 mètre dans la cour avant secondaire alors que le *Règlement de zonage #2005-419*, à son *article 134* permet que la piscine puisse empiéter à 50% (4.5 mètres) lorsque celle-ci est implanté dans la cour avant secondaire (9 mètres).

La demande de dérogation mineure porte donc sur une différence de 0.87 mètre de la distance minimale d'implantation pour une piscine située dans la cour avant secondaire.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 5 juillet 2016.

Avis donné à Shefford, le 21 juin 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma

Sylvie Gougeon